ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet de Plan Air-Climat-Energie 2030

L'Administration communale porte à la connaissance de la population que le projet de Plan Air-Climat-Energie 2030 dont l'auteur est le Gouvernement wallon est soumis à enquête publique.

Modalités de l'enquête publique

Cette enquête est organisée du 29/05/2019 au 12/07/2019 inclus.

Vous êtes invité à donner votre avis sur les actions proposées pour améliorer la qualité de l'air en Wallonie ainsi que pour atténuer les effets des changements climatiques, réduire les consommations énergétiques et produire l'énergie de manière renouvelable.

Le projet de Plan Air Climat Energie 2030 accompagné de son rapport sur les incidences environnementales sont consultables selon les modalités suivantes :

- A l'administration communale, bâtiment du service des travaux et du cadre de vie, rue de Verviers 3, chaque jour ouvrable pendant les heures de service(*), et le mardi entre 17h et 20h à la bibliothèque communale rue Saint-Pierre 236 à Nessonvaux.
 - Lorsque la consultation a lieu le mardi après 17 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de l'agent désigné, Monsieur Daniel De Temmerman 04/2738173 ou daniel.detemmerman@trooz.be
- sur le site internet : www.awac.be.

Les réclamations et observations écrites peuvent être envoyées, au plus tard le dernier jour de l'enquête, au sein de votre Administration communale ou à l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (par courrier : Avenue Prince de Liège, 7 boite 2 à 5100 Jambes ou par mail : plan.air@spw.wallonie.be). Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Personne de contact dans votre commune	Numéro de téléphone
De Temmerman Daniel	04/2738173

Une séance de clôture sera organisée dans votre commune le 12 juillet 2019 à 10 h rue de Verviers 3 Par le Collège

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

REQUENT

F. BELTRAN

(*) Heures de service : tous les matins de 8h à 12h. Les après-midis du lundi au jeudi de 13h à 16h A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Projet de catégorie A.1. (article D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement). Le projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement.